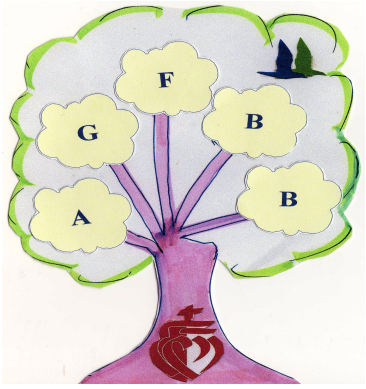
LA GAZETTE DES BOUDEAUD – BOUTET

Numéro 8
Avril 2012
4ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.com

Téléphone : 05 46 96 93 87 (Eric)
Téléphone : 06 68 95 94 02 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS
Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD



Association **G**énéalogique des **F**amilles **B**oud(e)aud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimé à 45 exemplaires
par Visuel Pub à Pons

L' ACTUALITÉ DU SEMESTRE

SORTIE du 27 mai 2012 – Déjeuner-Croisière sur la Charente



Rassemblement dimanche 27 mai à 10 h sur le parking du parc des expositions de Saintes. Départ de l'embarcadaire de Saintes à 10 h 30 en direction de Chaniers à bord du Bernard Palissy II. Déjeuner au Moulin de la Baine.

Menu : Kir, Terrine campagnarde au foie gras, Caille farcie aux cépes et sa garniture, salade, fromage, Omelette Norvégienne, Café et ¼ de VDP Charentais inclus.

A 14 h 30 embarquement en direction de Port d'Envaux, via Saintes. Visite organisée et commentée par le Commandant Pascal DUC et son équipage.

Retour prévu à l'embarcadaire de Saintes à 18 h 30.

Cette sortie s'adresse aussi bien aux adhérents qu'à leur famille, belle-famille, amis.

Tarif : Adhérents AGFBB 32 €
Non Adhérents 37 €
Enfants (jusqu'à 12 ans) 22 €

Pour tout renseignement : 06 68 95 94 02

Clôture des réservations le mardi 15 mai 2012 au siège de l' AGFBB

Agenda 2012 : *27 Mai → déjeuner-croisière sur la Charente*
Octobre → gazette n° 9
Novembre → opération chocolats

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Assemblée Générale : Compte Rendu	Page 2
L' Opération Chocolat : Déroulement	Page 2
La Généalogie BOUDAUD : La branche BOUDAUD de Vendée	Page 3
La Chronique du Semestre : Généalogie et Génétique	Page 4
La Généalogie BOUTET : Registre de Matricule Militaire de Ferdinand BOUTET	Page 5
Les Sélections du Semestre : livre – Site Internet - Photo	Page 6
Histoire et Généalogie : L' Histoire de l'État-Civil en France	Page 7
Vie Associative : Compte-rendu des Réunions, nos Sites, État Civil Familial	Page 8

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 4 FÉVRIER 2012

32 membres électeurs et éligibles sur 44 sont présents ou représentés à l'Auditorium de la Mairie de Pons.
La participation étant de 72,7% (le quorum de 33% est atteint), l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité simple.

1) Ordre du jour :

- rapport d'activité par commission,
- rapport financier pour clôturer les comptes 2011,
- fixation du montant des cotisations pour 2012,
- fixation des dispositions et participations pour la sortie 2012,
- renouvellement du Conseil d'Administration avec 6 postes à pourvoir.

2) Les résolutions :

- 1ère résolution : quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l' exercice écoulé,
- 2ème résolution : montant des cotisations dues au titre de l'exercice 2012 :
 - ⇨ nouvel adhérent 12 € et réabonnement 10 € ,
- 3ème résolution : sortie « Croisière Fluviale sur la Charente » le dimanche 27 mai 2012,
 - ⇨ tarif adhérent 32 €, non adhérent 37 €,
 - ⇨ pouvoir est donné au C.A. pour négocier un tarif enfant à tarif raisonnable (moins de 20 €),
- 4ème résolution : élection pour renouvellement du C.A. à bulletin secret, 192 voix exprimées sur 192, le C.A. et son bureau sont reconduits dans leur totalité :
 ⇨Eric BOUDEAUD Président, Michel BOUTET Vice-Président, Gilberte BOUDEAUD Trésorière et Yvette BAUDRIT Secrétaire. Membres Enrique BOUTET et Nathalie BOUDEAUD.

Trésorerie au 31/01/2012	
Caisse	6,68 €
Compte chèque	194,86 €
Livret bleu	814,62 €
Total	1.016,16 €

Compte d'exploitation au 31/01/2012	
Recettes	1.981,62 €
Dépenses	1.925,71 €
Bilan de l' exercice	55,91 €

Bilan financier des activités annexes 2011	
Pesée de jambon	45,07 €
Opérations fleurs 2011	154,50 €
Apéritif pique-nique	-19,29 €

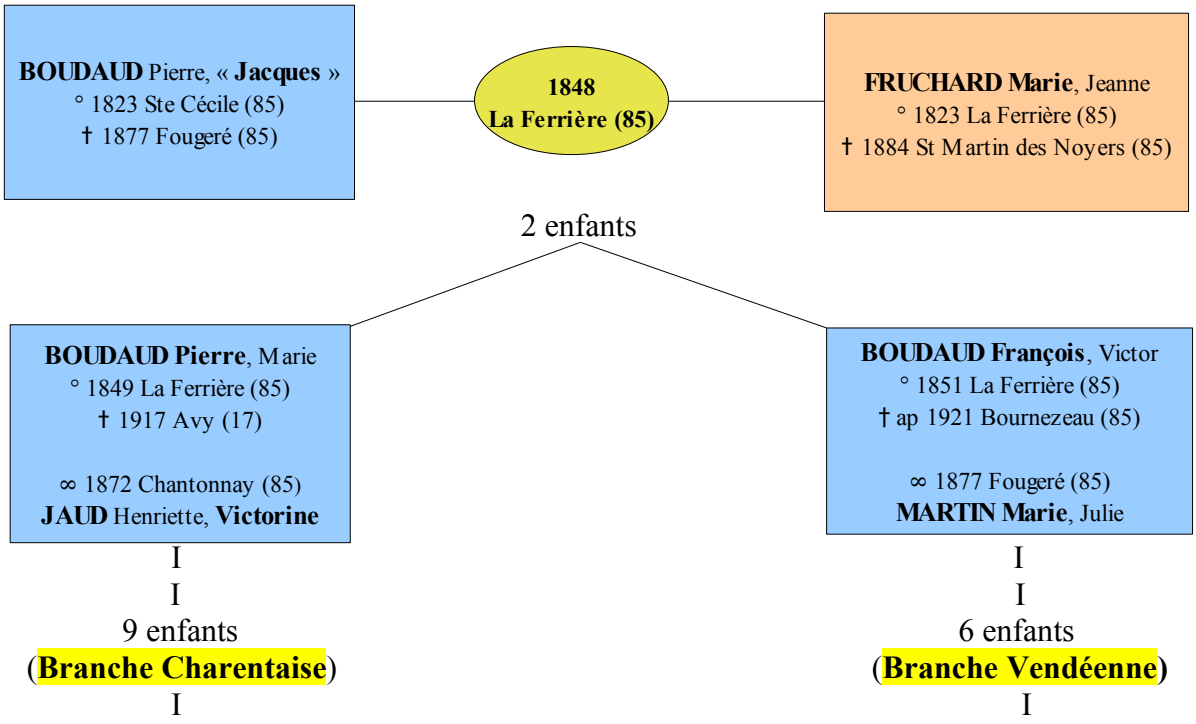

Noël 2012

L'Opération Initiatives Chocolats

Elle se déroulera début Novembre 2012

La Généalogie BOUDAUD

La Branche Vendéenne



- **Marie** 1872-1950 ∞ BONNEAU Florentin
- **Victor** 1874-1941 ∞TRICOIRE Marie-Louise
- **Pierre** 1876-1936 ∞ ROY Suzanne
- **Louis** 1878-1954 ∞ PRIEUR Hortense
- **Eugène** 1880-1916 ∞TRICOIRE Antonine
- **Georges** 1885-1944 ∞ MALLET Isabelle
- **Georgette** 1887-1968 ∞ POISAC Émile
- **Stanislas** 1889-1918 Sa – Sp
- **Marcelin** 1898-1955 ∞ ROUSSEAU Georgette

- **François, Pierre, « Eugène » ° 1878**
 ∞ 1920 MANDIN Armande, Eugénie
 3 enf. : **Henri 1915, André 1921 et Yvonne 1929**
- **François, Jean, Auguste ° 1879**
 ∞ 1904 GEAY Marie, Delphine, Jeanne
- **Lucie**, Marie, Georgette **° 1881**
- **Victor**, Léon, Louis **° 1883**
- **Aimé**, Jules **1885-1885 (1 mois)**
- **Jules**, Georges, Victor **° 1894**

ERRATUM

Il y a une erreur dans la Gazette n° 7, en page 7, dans la rubrique « Histoire et Généalogie – l' Histoire du Service Militaire ». Dans le 2ème chapitre intitulé «De la création du Service Militaire à la fin du XIXème Siècle ».

A la 5ème phrase, il faut lire **« Louis XVIII abolit la loi Jourdan »** et non Louis XIII. Le V est resté coincé dans le clavier de l'ordinateur.

Merci à Jean-Pierre BESSE pour cette remarque pertinente.

Si vous avez des remarques concernant notre Gazette, des souhaits pour en améliorer la forme ou le contenu, ou bien encore des propositions d'articles, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes également à la recherche de photos de nos aïeuls ainsi que de vieux documents tels les Livrets de Famille pour les numériser. L'opération ne dure que quelques secondes et vos originaux vous sont rendus immédiatement.

LA CHRONIQUE DU SEMESTRE

La Généalogie Génétique

Cette discipline est apparue il y a une dizaine d'années dans les pays anglo-saxons. Elle est très peu utilisée en France, seul le CNRS y a recourt régulièrement (cf. Sud-Ouest du 25 mars 2012).

1) Un peu de génétique pour comprendre :

Chaque individu a un patrimoine génétique unique contenu dans l'ADN (sauf les vrais jumeaux).

Ce patrimoine vient des parents biologiques, 50 % de la mère, 50 % du père. Un homme a un chromosome Y provenant de son père et un X venant de la mère.

Une femme a 2 chromosomes X provenant pour l'un de sa mère et pour l'autre de son père.

Pour les hommes, c'est le chromosome Y qui est utilisé en généalogie génétique. Comme il est transmis exclusivement de père en fils, de génération en génération, on en conclut que l'homme de 2012 a en commun le même chromosome que son ancêtre contemporain de Charlemagne.

Pour les femmes, c'est l'ADN mitochondrial contenu dans les cellules de la lignée maternelle qui est utilisé.

Il existe donc 2 types de tests :

Y-DNA pour la lignée paternelle
(étude chromosome Y),

mt-DNA pour la lignée maternelle
(étude des mitochondries).



2) But de ce type d'étude :

•recherche géographique et origine ethnique,
•migrations humaines au fil des siècles.

Avec une analyse ADN, on peut retrouver le berceau d'une famille en remontant de nombreux siècles. A ce jour, aucun laboratoire français n'est autorisé à effectuer ce type de tests conformément à la loi sur la bioéthique. Les demandes se font via internet vers l'Angleterre, les États-Unis ou le Canada principalement. En Europe, les laboratoires de Londres et Barcelone sont à la pointe de la technologie.

Quel risque juridique pèse sur ceux qui tentent l'aventure ? Si la demande est personnelle, sans intérêt commercial, aucun risque, il y a une tolérance.

3) Intérêt généalogique :

•Trouver des liens de parenté entre des individus alors qu'aucun document écrit n'est en mesure de l'attester,
exemple : Boudault du Canada, Boudaud de Vendée et Boudeaud de Charente Maritime.
•Permet de retrouver l'origine géographique d'une famille déplacée,
exemple : noirs américains recherchant leurs racines africaines.

4) Les critiques :

Elles sont principalement émises dans les pays latins :

•atteinte à la vie privée, question d'éthique : les sociétés anglo-saxonnes effectuant ce type d'analyse,(interdites en France à titre privée) ont pour argument le fait que la démarche est volontaire et que l'atteinte à la vie privée n'est pas supérieure à Facebook ou aux données médicales que stocke votre médecin dans son ordinateur.
•Les résultats ne sont pas fiables : en général si, mais il y a des charlatans comme partout. En justice, les tests ADN sont la référence alors qu'au début, ils essuyaient les mêmes critiques.
•Le prix est exorbitant : c'est encore vrai mais en baisse très importante depuis 2010 (100 à 500 €).
•Peut-on avoir des informations autres que celles de la recherche généalogique, exemple les maladies génétiques : non, la partie étudiée ne concerne qu'une infime partie du patrimoine génétique.

Sources : Généawiki, Retrouver ses ancêtres par l'ADN de Guillaume de Morant (Ed. Autrement)

La Généalogie BOUTET

Ferdinand BOUTET

Lorsque, comme dans le cas de Ferdinand BOUTET nous n'avons aucune photo d'un aïeul, il existe une source documentaire qui nous donne des éléments significatifs d'un point de vue morphologique, il s'agit des Archives Militaires.

Les Archives Militaires :

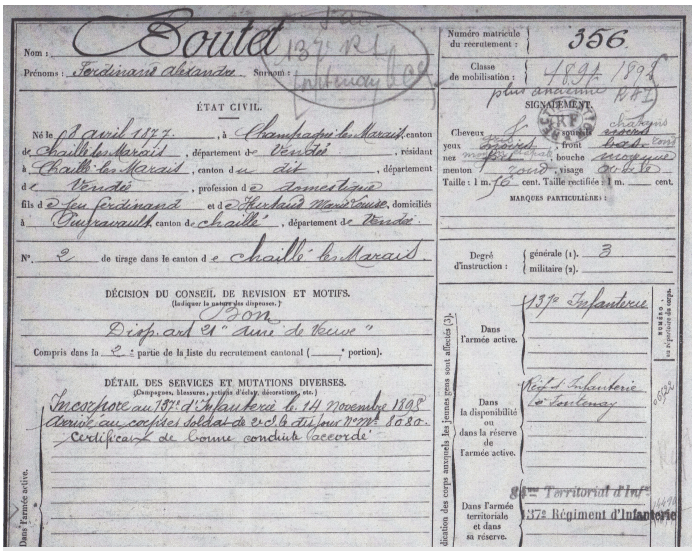
De la création de l'Armée de conscription à 1867, nous avons les **Registres de Conscription ou de Recrutement,** qui comprennent les tableaux de recensement de classes et les listes de tirage au sort (cf Gazette n° 7).

A partir de 1867 et jusqu'en 1905 nous avons les **Registres Matricules**, qui sont des listes alphabétiques annuelles riches en renseignements divers (Etat-Civil, description physique, adresses successsives, situation de famille, différentes affectations militaires, etc...). Il faut se souvenir que **jusqu'en 1889, le conscrit est désigné par tirage au sort** . Les jeunes gens aisés ont la possibilité de se soustraire du Service Militaire en engageant un remplaçant, d'où Contrat de Remplacement passé devant Notaire.

A partir de 1905, il y a un **Registre de Recensement** des jeunes agés de 18 ans, avec Conseil de Révision passé au Chef-lieu de canton. Puis, il y a la visite médicale dans un Centre de Présélection Militaire jusqu'à l'Armée de Métier.

Le Registre Matricule :

C'est un document au format A3 qui est consultable aux Archives Militaires à Vincennes et aux Archives Départementales du lieu de résidence du conscrit. Les listes alphabétiques annuelles des Conscrits sont consultables dans la majorité des cas aux A.D. en ligne (en Vendée oui mais pas en Charente-Maritime). Ces listes nous renseignent sur le Numéro Matricule de Recrutement (n° 356 pour Ferdinand BOUTET). Nous avons alors les informations nécessaires pour consulter ou demander une copie aux AD85 (moyennant 8 €).

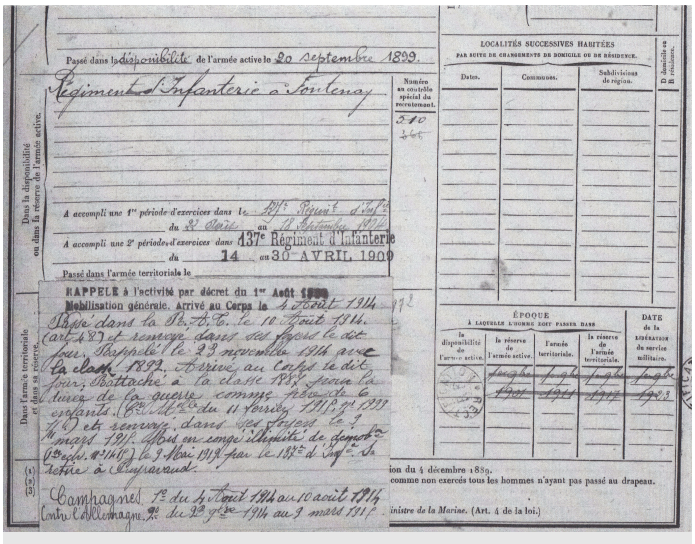

Nom : Boutet
Prénoms : Ferdinand Alexandre
Numéro matricule du recrutement : 356
Classe de mobilisation : 1897
ÉTAT CIVIL
Né le 8 avril 1877, à Champagné les Marais, canton de Chaillé les Marais, département de Vendée, résidant à Chaillé les Marais, canton de dit, département de Vendée, profession de domestique
fils de feu Ferdinand et de Hurtaud Marie Louise, domiciliés à Puyravault, canton de Chaillé, département de Vendée
SIGNALEMENT
Cheveux châtains ; yeux gris ; front rond ; nez moyen ; bouche moyenne ; menton rond ; visage ovale
Taille : 1 m. 56 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :
N° 2 de tirage dans le canton de Chaillé les Marais
Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2). ___
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Bon
Disp. art 21 "aîné de veuve"
Compris dans la 2e partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Dans l'armée active : 137e Infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : Regt d'Infanterie de Fontenay
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve : 84e Territorial d'Inf. 137e Régiment d'Infanterie
Se marie au 137e d'Infanterie le 14 Novembre 1898
Arrivé au corps le soldat de 2e cl. le dit jour Nov. 1898
Certificat de Bonne conduite accordé

1) Etat Civil : BOUTET Ferdinand, Alexandre
né le 8 avril 1877 à Champagné les Marais (85), résident à Chaillé les Marais (85), domestique. Fils de feu Ferdinand BOUTET et de Marie-Louise HURTAUD domiciliée à Puyravault (85).

2) Caractéristiques Physiques : Taille 1,56 m, cheveux châtain, yeux gris, front rond, nez moyen et épaté, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.

3) Instruction : degré 3 (instruction primaire développée)

4) Conseil de Révision : Canton de Chaillé les Marais
Numéro Matricule de Recrutement 356
« Bon pour le service »
Affecté dans la seconde partie du recrutement en application des dispositions de l'art. 21 (aîné de veuve).


Passé dans la disponibilité de l'armée active le 20 septembre 1899.
Régiment d'Infanterie à Fontenay
A accompli une 1re période d'exercices dans le Regt d'Inf. du 22 Août au 18 Septembre 1904
A accompli une 2e période d'exercices dans 137e Régiment d'Infanterie du 14 au 30 AVRIL 1909
Passé dans l'armée territoriale le
RAPPELÉ à l'activité par décret du 1er Août 1914. Mobilisation générale. Arrivé au Corps le 4 Août 1914
Passé dans la Réserve de l'Armée Active le 10 Août 1914
Renvoyé dans ses foyers le 23 novembre 1914 avec la classe 1897. Arrivé au Corps le dit jour. Rattaché à la classe 1897 pour la durée de la guerre comme père de 6 enfants (Décret du 11 Février 1911 et 29 Juin 1914) et renvoyé dans ses foyers le 9 mars 1915. Mis en congé illimité de démobilisation (Décret n°1416) le 9 Mai 1919 par le 137e d'Inf. Se retire à Puyravault
Campagnes 1re du 4 Août 1914 au 10 août 1914 Contre l'Allemagne 2e du 23 1re 1914 au 9 mars 1915
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
Dates. Communes. Subdivisions de région.
ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.
DATE DE LA LIBÉRATION du service militaire.
Anglès Anglès Anglès Anglès 1919

5) Circuit Militaire :
Service Militaire effectué au 137ème R.I. de Fontenay-le-Comte du 14 novembre 1898 au 20 septembre 1899.
Passage dans la Réserve de l'Armée Active au 20 sept. 1899.
Période n°1 au 137ème R.I. du 22 août au 18 septembre 1904.
Période n°2 au 137ème R.I. du 14 au 30 avril 1909.
Passage dans l'Armée Territoriale en sept. 1911.
Période n°3 au 84ème Régiment Territorial d'Infanterie de Fontenay-le-Comte du 18 au 26 avril 1912.
Convoqué le 10 août 1914 (mobilisation générale) et renvoyé dans ses foyers (fils aîné de veuve).
Rappelé le 23 novembre 1914.
Renvoyé dans ses foyers le 9 mars 1915, par la Commission Militaire (père de 6 enfants).
Passage dans la Réserve de l'Armée Territoriale en sept. 1917.
Il est mis en congé illimité de démobilisation le 9 mai 1919.
Il se retire à Puyravault.
Il est libéré définitivement de Service Militaire le 10 nov. 1926.

LES SÉLÉCTIONS DU SEMESTRE

Le Livre du Semestre



Le Chemin du Bagne

Auteur : Suzanne QUÉRÉ
Éditeur : Les Chemin de Mémoire Éditeur (Saintes)

Depuis Fontevraud, Nantes, Limoges, Fresnes, tous les condamnés à la transportation ont dû passer par La Rochelle et la citadelle de St-Martin-de-Ré avant d'embarquer pour les bagnes coloniaux, voyage dont peu sont revenus.

Trois principales étapes jalonnaient ce chemin :

- l'incarcération après le procès,
- le transfert à la prison initiale à St-Martin-de-Ré,
- l'embarquement et le voyage jusqu'au bagne.

Cet ouvrage présente en détail le déroulement de chacune d'elles.

Un bref historique permet de situer dans le temps la création des bagnes nés de la disparition des galères, ainsi que de cerner les causes de leur disparition au XXème siècle.

Le Site du Semestre

Au Fil de L'Histoire

Alors que les librairies spécialisées, dans les domaines historiques et généalogiques, ferment les unes après les autres, à Paris comme en province, la librairie en ligne « Au Fil de L'Histoire » vient de voir le jour.

Cette E-librairie est spécialisée dans l'histoire et la généalogie.

Compte-tenu de son large éventail, de ses prix raisonnables et de ses délais de livraison rapides (48 à 72 h), elle devrait devenir rapidement la référence.

www-au-fil-de-l-histoire.fr



La photo du Semestre

Sur la gazette numéro 7, il s'agissait de :

Georgette BOUDAUD (1887 – 1968)

épouse d' Émile POISAC

(Cf p 3 la descendance de Pierre BOUDAUD et de Victorine JAUD)

Pour le prêt de livre ou film

Contacter Yvette ou Éric



Qui est-ce ?

HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE

L' Histoire de l' État Civil en France

L'histoire de l'état civil en France trouve ses racines dans les pratiques de l'église catholique romaine, bien que celui-ci n'ait été véritablement institué qu'avec le décret du 20 septembre 1792.

1. Les Registres Paroissiaux sous l'Ancien Régime (avant la Révolution) :

Avant l'instauration de l'État Civil, l'identification des personnes est fondée sur la perception des visages, ce qui est facilité par une démographie modérée. Mais, l'affaire Martin GUERRE, jugé par le parlement de Toulouse en 1560, montre la difficulté de procéder à l'identification des personnes de façon fiable, en l'absence de documents écrits.

Les personnes sont alors dotées d'un seul prénom (bien souvent le nom de baptême du saint correspondant à leur jour de naissance).

Aussi, en France comme dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, l'autorité religieuse a très tôt souhaité répertorier dans les registres paroissiaux les individus ayant reçu le baptême ou enterrés dans la religion.

Le plus vieux registre conservé est celui de Givry, en Saône et Loire, puisqu'il remonte jusqu'à l'année 1303.

Mais l'acte officiel instituant la tenue obligatoire de registres de baptême et des sépultures dates de 1539. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par le roi François 1er, ordonnance par ailleurs célèbre par l'obligation faite d'utiliser le français dans tous les actes officiels.

Les registres de mariage ne sont créés qu'à partir de 1579, conformément à l'ordonnance de Blois.

A partir du XVIème siècle, les baptêmes, mariages et sépultures sont inscrits sur les registres paroissiaux de l'Église Catholique.

C'est en avril **1667**, par l'ordonnance de Saint-Germain-en Laye, que **la tenue des registres en double** est rendue obligatoire, réduisant fortement la perte totale des informations pour cause de troubles, guerre, incendies ou dégradation par les rongeurs. En outre, le papier timbré devient obligatoire pour la confection d'actes authentiques.

C'est seulement à partir de la déclaration du 9 avril 1736, rappelant et complétant l'ordonnance de 1667, que l'obligation de tenue en double des registres sera réellement généralisée. Les protestants obtiennent de Louis XVI, en 1787, l'édit sur l'État Civil des noms catholiques.

L'édit de Versailles la même année, permet aux personnes non catholiques de bénéficier de l'État Civil sans se convertir.

2. L'État Civil au XIXème siècle :

Le décret de l'assemblée nationale du 20 septembre 1792 définit un nouveau mode de constater l'État Civil des citoyens, la tenue des registres étant retirée des curés et remise aux maires.



A la suite de l'incendie de l'hôtel de ville et du palais de justice de Paris lors de la Commune, en 1871, la 3ème république institue **le Livret de Famille qui se généralise en France à partir de 1884.**

3. L'État Civil au XXème siècle :

L'État Civil se perfectionne en **1897** avec le report en marge de **mention marginale sur l'acte de naissance** (condition de mariage ou de divorce) puis en 1922, avec l'introduction de la date et du lieu de naissance des parents dans les actes de naissance des enfants.

Depuis **1945**, **les dates et lieux de décès** ainsi que les autres modifications de l'État Civil **sont retranscrits** en temps que mention marginale.

Le service central d'État Civil, dépendant du ministère des affaires étrangères, est créé en **1965**, il est basé à Nantes, il est chargé de l'état civil des français nés à l'étranger ou dans les ex-colonies.

En 1992, le Conseil d'État autorise les transsexuels à changer de prénom et de sexe à l'État Civil.

La réforme de 1993 permet d'inscrire sur les registres d'état civil les enfants sans vie, lorsque ceux-ci sont décédés avant la déclaration de naissance.

La **loi sur le nom de famille de 2003** permet aux enfants nés après le 1er janvier 2005 de porter soit le nom de la mère, soit celui du père, soit les deux.

Sources : Wikipédia et “Réussir sa Généalogie” de J.L. BEAUCARNOT aux Éditions Hachette

VIE ASSOCIATIVE

Les Réunions

Compte Rendu de la Réunion du C. A. du Samedi 22 octobre 2011

Présents : Yvette, Nathalie, Michel, Enrique, Éric
Absente excusée : Gigi

Trésorerie : Cpt Livret 700,00 € Cpt Chèques 246,87 € Caisse 28,33 €
Ordre du jour :
① Pique Nique 91 participants ② Opération Fleurs + 154,50 € ③ Projection résultat 2011 ca + 50 €
④ Date de l'A.G. samedi 4 février 2012 à la Mairie, envoie des convocations les 12 et 13 janvier 2012
⑤ Gazette n° 7 envoyée ⑥ Divers : notre site sur GeneaNet a passé les 50 000 visiteurs

Compte Rendu de la Réunion du C. A. du Vendredi 30 mars 2012

Présents : Gigi, Yvette, Nathalie, Éric
Absents excusés : Michel, Enrique

Trésorerie : Cpt Livret 814,62 € Cpt Chèques 407,86 € Caisse 33,00 €
Ordre du jour :
① A.G. Résultat + 55,91 € ② **10 adhérents n'ont toujours pas réglé leur cotisation 2012,** à relancer
③ La sortie du 27 mai, les bons de réservations ont été envoyé fin février aux adhérents.
La clôture des inscriptions est au 15 mai. Le tarif enfant est négocié à 22 €.
La participation de l' A.G.F.B.B. devrait être d'environ 120 à 150 €.
④ La Gazette n° 8, rubriques habituelles avec un article sur la généalogie génétique, le registre matricule de Ferdinand BOUTET, l'histoire de l'État Civil et photos de Michel et François du pique-nique 2009.

Pour la sortie du 27 mai n'oubliez pas de réserver avant le 15 mai, après il sera trop tard

ÉTAT CIVIL FAMILIAL

2011 **Naissances :**

Tiléo DOUSSOUX le 21 août, fils de Libérine et d'Aurélien DOUSSOUX

Malone RAINETEAU le 19 octobre, fils de Vanessa et d'Olivier RAINETEAU

Décès :

Gaston BIROT le 2 juillet, agé de 86 ans,
époux d' Odette et père de Marie-Hélène, adhérentes de l'AGFBB

Michel BAUDRIT le 18 juillet, agé de 71 ans, adhérent de l'AGFBB
époux d'Yvette notre Secrétaire, père, beau-père et grand- père d'adhérents

François BÉTES le 26 novembre, agé de 76 ans, adhérent de l'AGFBB,
époux de Pierrette, père de Françoise et Christophe, adhérents

La famille BOUDEAUD a été triplement endeuillé en ce deuxième semestre 2011 et l'A.G.F.B.B. a perdu deux adhérents. Afin de leur rendre hommage, cette Gazette n° 8 leur est dédiée.



Michel



François

Photos prises
lors du pique-nique 2009
à Jarnac-Champagne

SOUVENIRS